



Genève, le 8 octobre 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé

Un trafic illégal d'animaux de compagnie découvert à Genève

Deux présumés trafiquants de chiens et de chats ont été interpellés par les autorités genevoises après avoir écoulé à tout le moins 24 chiots et 5 chatons en Suisse. L'origine inconnue des animaux était blanchie par une identification suisse et les animaux revendus plusieurs milliers de francs sur internet.

Comme le rappelait la Société Genevoise de Protection des Animaux (SGPA) dans sa campagne cet été, sur internet finalement, on ne sait pas grand-chose lors de l'achat d'un animal de compagnie. La vente illégale d'animaux y est très présente et représentée, dans le monde, le troisième trafic derrière celui des armes et de la drogue.

A Genève, une action ordonnée par le Ministère public, et conduite par la police judiciaire et le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) de la direction générale de la santé a été menée afin de démanteler un trafic de chiots, principalement des bichons maltais, ainsi que de chatons de diverses races.

Les animaux d'origine inconnue étaient identifiés avec des puces suisses auprès de vétérinaires praticiens genevois, ceci en usurpant des identités de détenteurs réels. Les animaux étaient ensuite vendus à plusieurs milliers de francs sur internet.

Après des mois d'enquête et de recherche, deux prévenus (dont un déjà connu des autorités pour des faits similaires) ont finalement pu être interpellés en flagrant délit. Ils ont été arrêtés le 5 octobre 2020 par la police judiciaire et le SCAV. Une enquête pour trafic a été ouverte par le Ministère public.

Le SCAV met actuellement tout en œuvre pour que les animaux aux origines douteuses puissent rester chez leurs acquéreurs, victimes également de ce trafic. Pour cela, d'éventuelles mesures devront être ordonnées auprès des nouveaux détenteurs afin d'assurer la santé publique.

Un trafic comportant de nombreux risques

Comme le démontre cet événement, le trafic illégal d'animaux de compagnie est un marché juteux réalisé au détriment du bien-être animal. L'acheteur s'expose à de nombreux risques, notamment sanitaire avec celui mortel de la rage.

C'est pour cette raison que le SCAV recommande aux futurs acquéreurs d'animaux d'être prudents. Il faut bien se renseigner sur les origines de l'animal avant d'acheter un animal de compagnie sur internet et éviter d'effectuer des achats auprès d'inconnus. Le SCAV invite tout futur acquéreur à consulter le site [Ouvrez l'œil avant d'acheter un chien!](#) de l'Office fédéral de

la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) et de la Protection suisse des animaux (PSA) pour plus de conseils.





Lors de l'interpellation du 5 octobre, deux chats non identifiés accompagnés de carnets de vaccination roumains ont été retrouvés dans la voiture des prévenus.

Pour toute information complémentaire:

- *Dr Michel Rérat, vétérinaire cantonal, service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), direction générale de la santé (DGS), DSES, scav@etat.ge.ch, T. 022 546 56 00*
- *Service de presse du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé, T. 022 546 54 99*